

M. M^{me} Vende Bernard

à l'Association contre le terminal
Méthanier du Verdon.



Mézériès le 15.10.2007

Monsieur le Président et aux membres
de l'association,

Nous avons suivis à la télévision vos interventions et inquiétudes à ce projet. Il me semble que ce sont des promoteurs Hollandais à l'origine l'initiative; irresponsables face aux dangers.

Je vous remets quatre photos du passage d'un gazoduc qui a traversé mon exploitation en 2002. L'artère de Guyane compte 110 km en Charente, 45 km en Haute-Vienne et 15 km en Indre.

Sur le contrat que j'ai signé, la durée des travaux était prévue pour 6 mois, la réalité a été différente. Sur le plan, la piste de travail devait de 20 m, sur le terrain 23 m et plus ont été utilisés.

Les quatre autres photos montrent des panneaux placés de chaque côté de la route, pour rappeler la malhonnêteté de Gaz de France.

Le terminal du Verdon et sera-t'il approvisionné par bateaux ou par gazoduc venant de Hollande et de Russie. Quelle (maquille) existe-t'il avec Total.gaz.

Avec mes remerciements, Recevez mes sincères salutations.

Vende

LE COURRIER

Gazoduc et indemnisation

J'ai été informé au mois d'octobre 2000 qu'un gazoduc traverserait mon exploitation sur 1 033 mètres de prairies et 150 mètres de bois. En janvier 2002, j'ai fait part des difficultés que cela représenterait, du fait que sur la trajectoire de la ligne se trouvent des prairies pâturées en production ovine et bovine. Au mois de mars 2002, à l'ouverture de la piste, je n'ai pas pu obtenir d'état des lieux sur le terrain de la part de GDF. Il m'a été proposé autour d'une table et j'ai refusé de signer.

Au début d'avril 2002 ont été installés des clôtures et des couloirs de servitude pour les animaux et le matériel. La superficie de mon exploitation est de 70 hectares et plus du tiers se trouve dans cette trajectoire : plus de 25 hectares ont été gênés par cette ligne. La distribution des tubes s'est faite en mai, malgré la pluie abondante. La dégradation du terrain a été très importante (la longueur d'un tube est de 18 m, le diamètre de 80 cm, et il pèse 4,5 tonnes). Avec l'interdiction d'utiliser les routes communales, ce sont plus de 4 kilomètres qui ont été distribués à partir de la D4 qui traverse mon exploitation.

En juin 2002, les couloirs ont été supprimés pour la préparation des postes à souder. Après l'enfouissement des tubes en juillet 2002, les couloirs de servitude n'ont pas été rétablis. En août 2002, j'ai informé GDF que je serais obligé de rétablir les clôtures

(500 mètres) pour l'utilisation des prairies et la sécurité des animaux, étant donné que la circulation de voitures et de camions est importante et rapide. J'ai dû remettre en état certains parcelles afin de semer de la prairie (2 hectares). A ce jour (3 septembre 2003), ce travail ne m'a pas été indemnisé. Je considère que GDF m'est redevable d'un préjudice subi en mai et en juin pour abus de pouvoir et dégradation du sol.

Tout cela s'est passé dans l'indifférence des pouvoirs publics (maire et conseil régional), ainsi que de la FDSEA. La chambre d'agriculture, quant à elle, a refusé de venir contempler les dégâts. ■

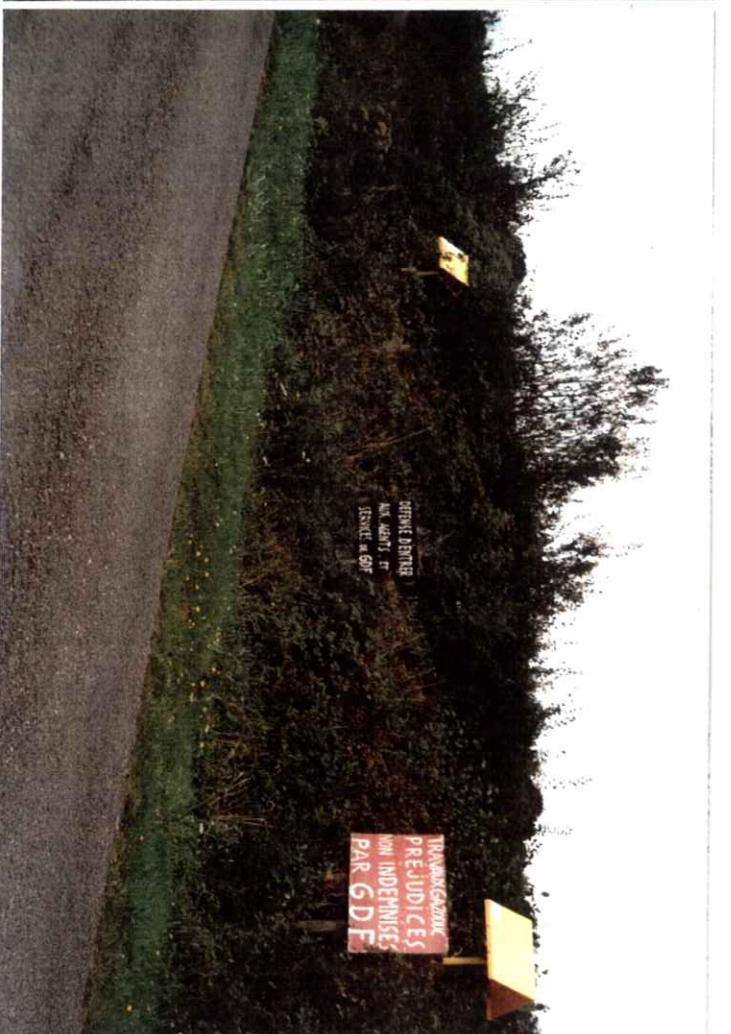
Bernard Vendé
(Haute-Vienne)



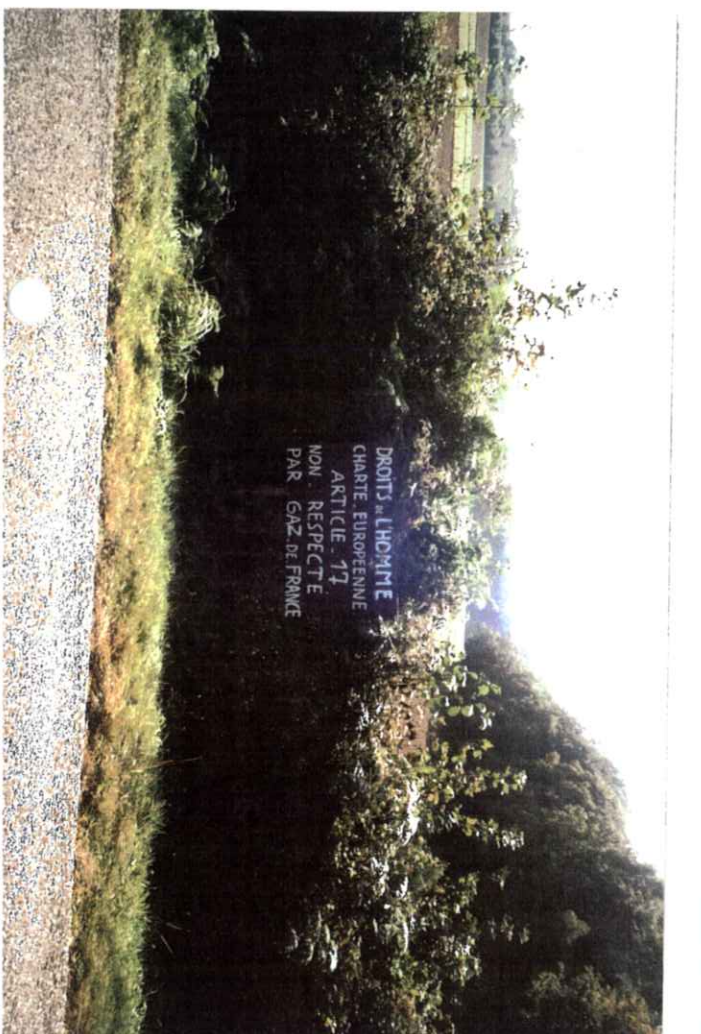
photos prises en 2003



2006



2006



2006



Moai 2002

